



Autorisation Parentale pour les activités encadrées par la Ligue

Cette autorisation est valable sans limite de durée et pourra être révoquée à tout moment.

Je soussigné (e) : NOM Prénom.....

agissant en qualité de : Père – Mère – Tuteur (trice) ¹

de l'enfant : NOM..... Prénom.....

1. Déclare avoir pris connaissance et accepte :

- les conditions d'organisation et de séjour définis par la Ligue
- des engagements réciproques

2. Autorise :

- Mon fils / ma fille à participer aux regroupements/déplacements encadrés par la Ligue de golf Bourgogne Franche-Comté.
- Les membres de l'encadrement à transporter si nécessaire mon enfant dans un véhicule personnel pour les trajets golf-hébergement et retours.
- Certifie que mon enfant est assuré pour les trajets et activités extra-scolaires

Coordonnées Téléphoniques (*indispensables pour être joint très rapidement*) :

Père : / / / / Mère : / / / /

Autre : / / / / E-mail :

Fait à : le

Signatures des parents

Signature le joueur

¹ Rayez la ou les mentions inutiles

NB : Le responsable du regroupement/déplacement, dont le nom et les coordonnées vous ont été précisés est à votre disposition pour vous aider à régler tout problème relatif à l'intégration et à l'encadrement de votre enfant. Il est habilité à prendre toute décision immédiate qui s'impose pour assurer la sécurité et l'intégrité des jeunes placés sous sa responsabilité, après avoir évoqué le cas avec ses collègues de l'encadrement.

Engagements réciproques



L'équipe d'encadrement s'engage à

- Prévenir immédiatement la famille en cas de problème ;
- Avoir plusieurs fois par jour, des points de rendez-vous avec chaque enfant en déplacement sur une épreuve ;
- Assurer le contrôle de la préparation et le suivi du joueur durant toute l'épreuve ;
- Ne pas laisser un joueur seul à l'hôtel ou au golf (lorsque les 2 ne sont pas sur place) sans être confié par les soins du responsable à un adulte nommément désigné et identifié par les enfants (ex : un parent ou un entraîneur d'une autre ligue) ;
- Définir en commun des plages d'utilisation des téléphones portables pour les joueurs et pour l'encadrement ;
- Vérifier que chaque joueur est dans sa chambre à partir de l'heure fixée ;
- Donner du temps à chaque joueur pour qu'il se prépare au mieux à ses diverses échéances, sans pour autant le faire à sa place ;
- Être à la disposition des parents qui le souhaitent, pour faire un compte rendu individuel succinct du comportement de l'enfant à l'issue de l'épreuve ;

Le joueur s'engage à

- Respecter les consignes collectives de vie commune :
 - o S'organiser pour participer aux briefings et débriefings quotidiens, aux réveils musculaires, séances d'étirements et de récupération, déplacements et repas en commun ;
 - o Avoir une tenue et un matériel appropriés à ces différents temps (short, chaussures de sport, tee shirt, balles de jeu, tenue de pluie, gants, parapluie, tees, carnet, crayon, stylo) ;
 - o Utiliser les périodes de repos nocturne indispensable à la performance ;
- Rester au calme dans sa chambre aux heures fixées par l'encadrement ;
- Ne pas user de quelque substance nocive ou dopante que ce soit (« tolérance zéro » !) avec ou sans l'accord des parents.
- Assumer les frais personnels (téléphone, boisson ou de toute autre dépense non prise en compte par l'organisation) ;
- Faire preuve, en toutes circonstances, d'un comportement et d'une tenue conformes à une vie harmonieuse en société ;
- Se préparer au mieux aux échéances pour lesquelles il s'est engagé à le faire ;
- S'organiser avec son pro de club pour se préparer au mieux en vue des prochains rendez-vous sportif de la saison.

L'équipe d'encadrement

Le joueur